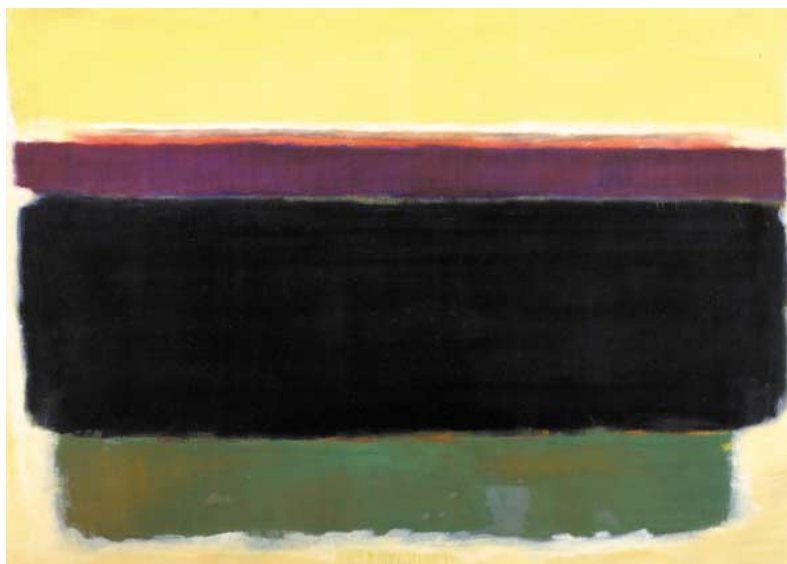


# PROGRAMME DE L'OCDE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT





# LE PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

## Table des matières

Que fait l'OCDE?	3
Politique de l'environnement : un contexte en évolution	5
Comment travaillons-nous?	9
Que faisons-nous?	13
Comment nous contacter	32





## QUE FAIT L'OCDE ?

---

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été fondée en 1961, succédant à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) qui avait été créée en 1948 en liaison avec le Plan Marshall. **L'OCDE a pour objectif** de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser **la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi** et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à **une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que dans les économies non membres** en voie de développement ;
- à contribuer à **l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire** conformément aux obligations internationales.

À la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres de 1998, les Ministres sont convenus d'**interpréter l'expression « la plus forte expansion possible »** comme prenant en compte des **considérations sociales et environnementales** aussi bien qu'économiques.

L'OCDE est une **organisation économique intergouvernementale** qui réunit ses **30 pays Membres** pour débattre les **centres d'intérêt économiques, sociaux et environnementaux les plus larges** des gouvernements. L'OCDE

#### LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE 2001

Allemagne • Australie • Autriche • Belgique • Canada • Danemark • Espagne • États-Unis • Finlande • France • Grèce • Hongrie • Irlande • Islande • Italie • Japon • Luxembourg • Mexique • Norvège • Nouvelle-Zélande • Pays-Bas • Pologne • Portugal • République de Corée • République slovaque • République tchèque • Royaume-Uni • Suède • Suisse • Turquie

---

procède à des analyses rationnelles et objectives des politiques et permet un dialogue et une pression des pairs entre les pays Membres. Ceux-ci comparent leurs expériences,

cherchent des réponses à des problèmes communs, s'attachent à coordonner les politiques nationales et internationales et font participer des pays non membres à des dialogues constructifs.

L'Organisation est devenue l'une des sources les plus importantes et les plus fiables de **données statistiques et d'informations comparables** qui soient au monde. Les données reçues des gouvernements sont harmonisées puis exploitées pour faciliter la comparaison et l'analyse. Les bases de données de l'OCDE portent sur des domaines aussi divers que les comptes nationaux, un éventail d'indicateurs économiques, la main-d'œuvre, les échanges, l'emploi, les migrations, l'éducation, l'énergie, l'industrie, la fiscalité, le tourisme et l'environnement.



## POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT : UN CONTEXTE EN ÉVOLUTION

---

Dès 1970, l'importance que revêtent les questions d'environnement pour l'action des pouvoirs publics dans les pays de l'OCDE a été reconnue, ce qui a conduit à créer en 1971 au sein de l'OCDE le Comité de l'environnement (aujourd'hui dénommé Comité des politiques d'environnement) et la Direction de l'environnement.

L'un des premiers résultats qui ont fait date dans les travaux de l'OCDE sur la politique de l'environnement a été la décision historique prise par le Conseil de l'OCDE en 1972 à propos du «**Principe pollueur-payeur**». Complété par le «Principe utilisateur-payeur», c'est l'un des nombreux principes que l'OCDE a fait siens au cours des trois dernières décennies pour encourager **l'intégration des politiques environnementales et économiques**. Cette intégration revêt aujourd'hui une importance plus grande encore que dans les années 70 et 80, dans la mesure où les problèmes d'environnement auxquels sont confrontés les pays de l'OCDE ont évolué, de même que les mesures mises en œuvre pour les traiter.

### LE PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR DE L'OCDE

Le pollueur doit supporter les dépenses d'application des mesures de protection de l'environnement décidées par les pouvoirs publics pour maintenir l'environnement dans un état acceptable. En d'autres termes, le coût de ces mesures doit se refléter dans le coût des biens et des services qui engendrent une pollution au stade de la production ou de la consommation. Ces mesures ne doivent pas s'accompagner de subventions qui entraîneraient des distorsions notables dans les échanges et les investissements internationaux.

---

Si beaucoup reste à faire pour résoudre les problèmes de pollution – comme ceux affectant la qualité de l'air et des eaux de surface, la pollution industrielle et la gestion des déchets – les mesures nécessaires sont généralement bien connues et souvent largement mises en œuvre dans les pays de l'OCDE.

Mais depuis quelques années, **un autre ensemble plus complexe de problèmes d'environnement** a surgi qui va bien au-delà des préoccupations des décennies précédentes. Ces nouveaux défis se rapportent aux menaces pesant sur les **ressources naturelles** stratégiques et le « patrimoine commun de l'humanité ». Il ressort des *Perspectives de l'environnement de l'OCDE* (2001) que le changement climatique, le recul de la diversité biologique, la pollution de l'air des villes, la présence de substances chimiques dangereuses dans l'environnement, la pollution des eaux souterraines et la gestion durable des pêcheries, des forêts et des terres agricoles figurent aujourd'hui parmi les plus importants de ces défis. L'accélération de **la mondialisation** a introduit un nouvel élément dynamique dans cette problématique, puisque les capitaux, les biens, les personnes et les informations ont tous acquis une grande mobilité à travers le monde. Il en est résulté un accroissement spectaculaire de l'interdépendance – tant économique qu'environnementale – entre les pays Membres et non membres de l'OCDE.

## La réponse des Ministres de l'environnement

Du fait de ces deux phénomènes – un ensemble plus complexe de problèmes d'environnement et une interdépendance accrue au plan mondial – une intégration des politiques apparaît plus souhaitable que jamais. **Les Ministres de l'environnement des pays de l'OCDE** l'ont reconnu lors de leur réunion tenue à Paris en avril 1998, en décidant l'élaboration d'une nouvelle **Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI<sup>e</sup> siècle** qui doit être adoptée à leur réunion de mai 2001. La Stratégie de l'environnement précise les actions qui doivent être engagées au niveau national par les pays de l'OCDE pour **faire face aux problèmes d'environnement les plus pressants** à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, ainsi que les indicateurs pouvant servir à mesurer les progrès de chacun et les travaux que l'OCDE peut entreprendre à l'appui de ces actions.

## LES 5 OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE

1. Maintenir l'intégrité des écosystèmes par la gestion rationnelle des ressources naturelles.
  2. Découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique.
  3. Améliorer les informations pour la prise de décision : mesurer les progrès au moyen d'indicateurs.
  4. L'interface social-environnement : améliorer la qualité de vie.
  5. Interdépendance environnementale à l'échelle planétaire : améliorer la gouvernance et la coopération.
- 

## Le développement durable à l'OCDE

Un Groupe consultatif de haut niveau sur l'environnement a recommandé que l'OCDE « devienne la principale organisation intergouvernementale fournissant aux pays industrialisés le cadre d'analyse et de comparaison des politiques nécessaire pour assurer la transition de leur économie vers le développement durable ». L'OCDE s'est employée à relever ce défi. En avril 1998, la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres, qui rassemble chaque année les Ministres de l'économie, du commerce et des affaires étrangères, a confirmé que **le développement durable** constituait **une priorité stratégique pour l'Organisation**. Un important programme « horizontal » a été engagé, et les comités et le personnel de toute l'Organisation y apportent leurs connaissances sur les axes économique, social et environnemental du développement durable. En mai 2001, la **réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres** examinera les résultats de ce projet.

Grâce à ses travaux récents sur le développement durable et l'environnement, l'OCDE contribuera notablement à faire avancer le programme d'action mondial en faveur du développement durable, notamment dans le cadre du **Sommet mondial sur le développement durable** qui aura lieu en 2002 en Afrique du Sud.





## COMMENT TRAVAILLONS-NOUS ?

---

### Le Comité des politiques d'environnement (EPOC) et ses partenaires

Le Comité des politiques d'environnement est l'un des principaux comités de politique de l'OCDE. Il est chargé de mettre en œuvre la partie environnementale du programme de travail biennal de l'Organisation – le « **Programme sur l'environnement** » – après que celui-ci a été approuvé par le Conseil de l'OCDE. L'EPOC se réunit généralement deux fois par an à Paris et tient tous les deux ou trois ans une réunion **au niveau des Ministres** – la dernière en date en mai 2001.

L'EPOC chapeaute trois **Groupes de travail** – sur *les questions d'environnement mondiales et structurelles, les politiques d'environnement nationales et les performances environnementales* – dont les travaux sont soutenus par des Sous-groupes d'experts consacrés à des thèmes comme les transports et la biodiversité. **L'EPOC collabore également avec d'autres comités et organes de l'OCDE**, en participant à deux Groupes de travail mixtes – sur *les échanges et l'environnement* et sur *l'agriculture et l'environnement* – et à des Réunions conjointes d'experts de la fiscalité et de l'environnement.

Le **Programme sur l'hygiène et la sécurité de l'environnement (HSE)** fait partie du Programme sur l'environnement, mais est largement financé par un

## MANDAT DU COMITÉ DES POLITIQUES D'ENVIRONNEMENT

L'EPOC a pour mandat :

- de fournir un cadre dans lequel les gouvernements des pays Membres puissent examiner des problèmes communs et d'encourager une coopération sur de nouvelles stratégies d'action ;
- de promouvoir, pour soutenir un développement durable, l'intégration des politiques environnementales et économiques, l'innovation technologique, la diffusion des techniques et la protection d'éléments de l'environnement et d'écosystèmes naturels présentant des caractéristiques exceptionnelles ;
- de partager les données, les informations et l'expérience acquise ; d'évaluer les performances environnementales des pays Membres ;
- d'encourager le partage des connaissances avec les pays non membres ;
- de veiller à ce que les avis et les compétences des institutions non gouvernementales soient mis à profit dans la conduite de ses travaux.

budget spécifique de « Partie II » distinct du budget ordinaire de l'OCDE. Le *Comité des produits chimiques* rend compte, comme l'EPOC, directement au Conseil de l'OCDE. Le *Groupe de travail sur les produits chimiques* de l'EPOC et le Comité des produits chimiques forment ensemble la « *Réunion conjointe* » qui supervise le Programme HSE. Par ailleurs,

la Direction de l'environnement accueille le **Groupe d'étude pour la mise en œuvre du Programme d'action environnementale pour l'Europe centrale et orientale (PAE)**, dont les activités s'inscrivent dans le cadre de la collaboration entre l'OCDE et les pays non membres. Le Groupe d'étude du PAE offre une plate-forme pour le dialogue et la coopération entre les pays en transition et les Membres de l'OCDE sur les cadres institutionnels et les politiques de l'environnement. La Direction accueille également le **Groupe d'experts des pays figurant à l'annexe I**, qui mène des études sur les questions liées à la négociation et à la mise en œuvre des accords internationaux relatifs au changement climatique.

## La Direction de l'environnement de l'OCDE

La Direction de l'environnement est la partie du Secrétariat de l'OCDE qui **se charge des activités inscrites au Programme sur l'environnement**. En étroite coopération avec les pays Membres, le personnel de la Direction procède à des recherches et à des analyses sur les problématiques sous-jacentes. Les résultats et recommandations de ces travaux sont examinés lors des réunions de l'EPOC, de ses organes subsidiaires, des organes avec lesquels il collabore et des groupes d'experts.

Les **principaux objectifs** de la Direction sont les suivants :

- contribuer au développement durable au niveau mondial, régional et national ;
- contribuer aux progrès des politiques intégrées de gestion de l'environnement dans les pays Membres de l'OCDE et dans certains pays non membres, considérés individuellement ou dans un contexte international ;
- produire et diffuser des informations et données fiables et de grande qualité sur l'environnement ;
- offrir un cadre pour l'examen des questions d'environnement à l'intention des gouvernements, des ONG, des entreprises, des syndicats et des institutions scientifiques.

La Direction de l'environnement se subdivise en cinq unités qui travaillent en équipe pour mener à bien le Programme de travail sur l'environnement : la Division des politiques nationales ; la Division des politiques globales et structurelles ; la Division des performances et de l'information environnementales ; la Division Environnement, Santé et Sécurité ; et la Division des pays non membres. La direction stratégique est assurée par le Bureau du Directeur, tandis que la Section de soutien de la gestion s'occupe des questions administratives et budgétaires. **Le personnel de la Direction** provient des **30 pays** de l'OCDE et l'effectif s'élevait à plus de **100 personnes** au début de 2001.

## Le budget du Programme sur l'environnement

Le Programme sur l'environnement est financé pour l'essentiel par trois budgets distincts qui s'élevaient au total à **44 millions de FRF – 6.7 millions d'euros – en 2000**. Le budget ordinaire du Programme sur l'environnement, alimenté par la contribution annuelle versée à l'Organisation par ses Membres, était de 29 millions de FRF. Le programme spécial sur le contrôle des produits chimiques disposait d'un budget de 11 millions de FRF, représentant la contribution annuelle des 27 pays Membres qui financent ce programme. En outre, le Centre pour la coopération avec les non membres (CCNM) de l'OCDE a versé à la Direction de l'environnement 4 millions de FRF pour financer une partie des travaux menés

avec les pays non membres. Certaines de ces ressources financent les postes d'agents engagés au titre d'un projet qui travaillent au sein même de la Direction de l'environnement.

Outre ces trois sources de financement, le Programme bénéficie d'un certain nombre de **contributions volontaires** au financement de ses activités. En 2000, le Programme a ainsi reçu des pays Membres 7.1 millions de FRF pour les travaux relevant du programme général, 7.3 millions de FRF pour les activités relatives aux produits chimiques et 5.2 millions de FRF pour les travaux avec les non-membres.



## QUE FAISONS-NOUS ?

---

Les principaux domaines de travail de la Direction de l'environnement sont les suivants : perspectives et stratégie de l'environnement ; politiques et instruments d'intégration ; gestion durable des ressources naturelles ; mondialisation et environnement ; transparence des performances environnementales ; acceptation mutuelle des données sur les produits chimiques et biotechnologies ; et coopération avec les pays non membres. Les travaux menés dans chacun de ces domaines sont présentés plus en détail dans les pages suivantes.

### Perspectives et stratégie de l'environnement

Pour définir les priorités de l'action, il est indispensable de bien comprendre les modalités d'interaction entre les forces et tendances environnementales et économiques, ainsi que les orientations qu'elles devraient prendre à l'avenir. Ces connaissances peuvent servir de point de départ à la mise au point de stratégies concrètes et de principes communs pour lutter contre les pressions les plus graves subies par l'environnement. L'OCDE a élaboré les *Perspectives de l'environnement* (2001) afin d'établir, **dans une optique économique, une prévision de l'état de l'environnement en 2020** et de jeter les bases analytiques de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du **xxi<sup>e</sup>** siècle.

## QUATRE CRITÈRES DE VIABILITÉ ÉCOLOGIQUE

1. Les ressources renouvelables doivent être utilisées de façon rationnelle, et leur taux d'utilisation ne doit pas dépasser leur taux de régénération à long terme.
2. Les ressources non renouvelables doivent être utilisées de façon rationnelle, sans dépasser les niveaux d'utilisation au-delà desquels il n'y a plus de compensation possible au moyen du remplacement par des ressources renouvelables ou d'autres formes de capital.
3. Les rejets de substances dangereuses ou polluantes dans l'environnement ne doivent pas être supérieurs à sa capacité d'assimilation, et les concentrations doivent être maintenues en deçà des niveaux critiques établis qu'il est nécessaire de respecter pour protéger la santé humaine et l'environnement.
4. Il convient d'éviter que les activités humaines ne produisent sur les écosystèmes des effets néfastes irréversibles, et de préserver les processus naturels qui permettent de maintenir ou de restaurer l'intégrité des écosystèmes.

Pour donner suite à ce projet, l'OCDE établit des projections quantitatives et des évaluations qualitatives portant sur l'évolution de certaines pressions et de certains problèmes d'environnement qui n'ont pas été abordés dans le rapport 2001. Ces **perspectives par domaine** mettent en évidence les inadéquations entre les projections des tendances actuelles et celles correspondant à un développement écologiquement viable. En outre, **elles proposent des panoplies de mesures** économiques, réglementaires, volontaires et fondées sur l'information qui sont susceptibles de réduire ces inadéquations, **et elles en évaluent les effets**.

Alors que les Perspectives donnent une assise quantitative saine au programme de travail sur l'environnement, d'autres travaux sont en cours en vue d'optimiser l'assise théorique des **principes d'action, orientations et critères existants de viabilité écologique** et de veiller à leur cohérence stratégique.

### Publications

*Perspectives de l'environnement de l'OCDE* (2001)

*OECD Environmental Outlook for the Chemicals Industry* (2001)

Ces ouvrages peuvent être commandés à l'adresse suivante :

<http://www.oecd.org/publications/>

L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site

<http://www.oecd.org/env>.

## Politiques et instruments d'intégration

Une **intégration réussie des politiques économiques, sectorielles et environnementales peut offrir de multiples avantages**, car elle fait en sorte que les objectifs des politiques environnementales soient atteints au moindre coût et que les pressions que les politiques économiques et sectorielles peuvent exercer sur l'environnement soient pleinement prises en compte. **Les instruments économiques** tels que les taxes, les redevances et les permis négociables jouent un rôle important à cet égard et figurent parmi les priorités constantes du Programme de travail sur l'environnement. Les activités actuelles portent essentiellement sur les stratégies concluantes de mise en œuvre des **réformes fiscales à visée écologique** et sur l'emploi de **taxes environnementales**.

Les **permis transférables nationaux** et les **accords volontaires** constituent deux instruments relativement nouveaux dans la panoplie des politiques environnementales. Ces dernières années, des travaux préliminaires ont été menés en vue d'étudier leur utilisation dans les pays de l'OCDE. Des **lignes directrices stratégiques de l'OCDE** ont été formulées d'un commun accord pour la mise en œuvre de permis transférables nationaux, et d'autres sont en cours d'élaboration pour les démarches volontaires.

L'OCDE préconise depuis plusieurs décennies le recours à des instruments économiques et autres pour traiter les problèmes d'environnement. Cependant, il est clair que **leur mise en œuvre se heurte souvent à des obstacles** qui, dans bien des cas, sont liés à la crainte de voir les mesures correspondantes se répercuter défavorablement sur des régions ou secteurs particuliers (c'est-à-dire grever la compétitivité sectorielle) ou mettre le plus lourdement à contribution ceux qui sont le moins en mesure d'en supporter le coût (agriculteurs ou ménages à faible revenu, par exemple). De même, l'accès aux ressources et aux services de l'environnement est souvent inéquitable, dans la mesure où ce sont les franges les plus pauvres de la population qui sont les plus exposées à la pollution et aux déchets et qui ont le moins la possibilité d'accéder aux zones et parcs naturels. À l'évidence, il convient d'accorder davantage d'attention à la **dimension sociale des politiques environnementales**. L'OCDE

## BASES DE DONNÉES EN LIGNE DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Une base de données complète sur les taxes environnementales a été développée par l'OCDE en coopération avec Eurostat ([www.oecd.org/env/policies/taxes/](http://www.oecd.org/env/policies/taxes/)). Elle présente pour chacune des taxes environnementales en vigueur dans les pays de l'OCDE le niveau d'imposition et le type de taxe, le montant des recettes fiscales correspondantes, ainsi que les conditions et barèmes d'exonération.

L'OCDE proposera à partir de la fin 2001 une base de données en ligne sur l'utilisation d'instruments économiques pour la gestion de la pollution et des ressources naturelles.

**justice environnementale.** Veiller à ce que le public ait facilement accès à l'**information environnementale**, conformément à la *Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'information environnementale* de 1998, fait également partie des priorités pour les pays de l'OCDE.

L'**agriculture** est l'un des secteurs de l'économie où l'**absence d'intégration des politiques environnementales et économiques** est la plus évidente. Par l'intermédiaire du Groupe de travail mixte avec le Comité de l'agriculture de l'OCDE, l'EPOC poursuit ses travaux de défrichage sur des questions comme l'**agriculture durable**, l'utilisation d'**indicateurs « agro-environnementaux »**, les coûts et avantages complets des subventions à l'irrigation, l'éco-étiquetage des produits agricoles et les répercussions sur l'environnement de l'évolution structurelle et technologique.

L'OCDE étudie les relations entre les **transports** et l'environnement depuis le début de ses travaux sur l'environnement. Dans les pays Membres de l'Organisation, l'expansion ininterrompue des transports entraîne d'**énormes coûts sociaux et environnementaux**, que l'on estime être de l'ordre de 4 à 6 pour cent du PIB. En 2000, le projet de l'OCDE sur les « transports écologiquement viables » a débouché sur des orientations qui exposent le type de cadre d'action nécessaire pour **assurer la viabilité écologique des systèmes de transport en l'an 2030** et après. Les travaux des prochaines années viseront à déterminer des stratégies de mise en œuvre et des pratiques exemplaires pour des transports écologiquement viables dans certaines régions de l'OCDE.

étudie certaines de ces **problématiques**, notamment les conséquences en termes d'emploi et de redistribution (qui paye et qui profite? comme atténuer les possibles effets régressifs?), la **participation du public** et la

## Publications

Permis transférables nationaux et politiques environnementales :

*Conception et application* (2001)

*Les taxes environnementales dans les pays de l'OCDE : Problèmes et stratégies* (2001)

*Environmentally Sustainable Transport : Concepts and Strategies* (2001)

*Environmentally Sustainable Transport : Futures, Strategies and Best Practice*

*(Proceedings of the Vienna Conference)* (2001)

*Environmental Taxes : Recent Developments in China and OECD Countries* (1999)

*Implementing Domestic Tradable Permits for Environmental Protection* (1999)

*Réduire les subventions pour améliorer l'environnement. Partie III : Etudes de cas* (1999)

*Les approches volontaires dans les politiques de l'environnement.*

*Analyse et évaluation* (1999)

Ces ouvrages peuvent être commandés à l'adresse suivante :

<http://www.oecd.org/publications/>

L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site

<http://www.oecd.org/env.>

## Gestion durable des ressources naturelles

La gestion durable des ressources naturelles acquiert une importance encore plus grande, pour les pays de l'OCDE comme pour les pays non membres, à mesure que **les problèmes de ressources prennent le pas sur les problèmes de pollution dans les préoccupations relatives à l'environnement**. En particulier, il apparaît que l'exploitation de beaucoup de ressources renouvelables atteint à présent un niveau qui n'est pas viable, entraînant dans certains cas leur épuisement. La Convention sur la diversité biologique contient un important engagement de préservation et d'utilisation durable de **la biodiversité**, ainsi que de partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. À la suite de la publication en 1999 d'un manuel sur la conception pratique et la mise en œuvre de **mesures d'incitation** en faveur de la diversité biologique, les travaux ont été recentrés sur deux mesures particulières : **la création de marchés pour l'utilisation durable des produits et services issus de la biodiversité**, et le **recours à des techniques d'évaluation économique** pour mesurer la valeur complète des services fournis par les éco-

systèmes, comme l'épuration de l'eau par les formes de vie aquatiques ou l'absorption du carbone atmosphérique par les forêts.

**Le changement climatique planétaire** représente l'un des défis les plus graves et les plus complexes auxquels le monde ait aujourd'hui à faire face, et il a de lourdes implications pour l'économie, la société et l'environnement. Les travaux de longue haleine que poursuit l'OCDE dans ce domaine constituent un élément central des activités de l'Organisation sur l'environnement, et la Direction de l'environnement y joue un rôle crucial. Ces travaux portent avant tout sur les **politiques sectorielles appropriées d'atténuation**, sur le suivi des performances en matière de réduction des émissions et sur les **avantages secondaires** des politiques relatives au changement climatique (diminution des émissions d'autres polluants atmosphériques, avantages pour la santé, minimisation des déchets, etc.). Sur le plan international, l'accent est mis sur les moyens les mieux adaptés pour **assurer le respect** de la **Convention-cadre sur les changements climatiques** et du Protocole de Kyoto et pour **suivre et examiner** la mise en œuvre de ces instruments au niveau national. L'analyse porte également sur les **mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto**, comme les échanges de droits d'émission, le mécanisme pour un développement propre (MDP) et l'application conjointe, ainsi que sur l'élaboration de **stratégies** destinées à minimiser les coûts **d'adaptation** au changement climatique. Par ailleurs, l'OCDE aide à faire progresser les débats internationaux en cours par l'intermédiaire des **Forums sur le changement climatique** qu'elle organise régulièrement et auquel participent des pays non membres et d'autres acteurs importants. Un **Groupe d'experts des pays figurant à l'annexe I**, composé de spécialistes des pays Membres et des pays en transition, offre un cadre pour l'analyse et l'échange d'idées au sein de ce groupe de pays.

Les évolutions techniques, sociales et économiques peuvent contribuer à améliorer grandement le rendement d'utilisation des ressources et, partant, à casser la spirale qui fait que la croissance économique s'accompagne d'une augmentation de l'utilisation de ressources et de la pollution. Afin de mieux comprendre comment le **rendement d'utilisation des ressources** peut concourir au développement durable, un programme de travail transversal axé plus particulièrement sur les réponses institutionnelles est en cours. D'autres

travaux visent à déterminer comment les pouvoirs publics peuvent engendrer directement et indirectement des avantages environnementaux au travers de **programmes d'écologisation des marchés publics**. Une attention particulière est actuellement portée aux aspects financiers, budgétaires et comptables. Dans un domaine connexe, un programme de travail consacré aux modes de **consommation écologiquement viable** s'intéresse en particulier au tourisme, à l'alimentation, à la consommation d'énergie et d'eau, à la production de déchets et à la construction écologiquement viable. Il s'agit d'établir à l'intention des gouvernements les moyens les plus efficaces pour l'application d'une vaste panoplie de moyens d'action (instruments réglementaires, mécanismes de tarification, information, etc.) dans le but d'atténuer les incidences des modes de consommation présents sur l'environnement.

S'il est admis que la **prévention de la production de déchets** est un volet essentiel de la politique de l'environnement, on n'a guère cherché jusqu'à présent à mettre au point des instruments permettant aux pays d'évaluer leurs performances dans ce domaine. Aussi, l'OCDE a récemment lancé un projet majeur visant à l'élaboration d'un **Manuel de référence pour la prévention stratégique de la production de déchets**, ainsi qu'un projet complémentaire en vue de développer des indicateurs pour mesurer les performances des pays Membres en la matière. En outre, d'importants travaux ont été entrepris au sein de l'Organisation sur les avantages environnementaux procurés par la création d'incitations économiques qui encouragent les ménages et les établissements commerciaux et industriels à **réduire au minimum leur production de déchets** et à accroître la réutilisation et le recyclage. Il s'agit notamment d'identifier **les obstacles et les dysfonctionnements des marchés des matières de récupération**, de déterminer les conséquences en termes de réduction des volumes de déchets de différents types de **contrats de services en matière de déchets**, ainsi que de poursuivre l'activité consacrée à la **responsabilité élargie des producteurs**.

Une série d'Actes du Conseil de l'OCDE a établi un cadre général pour le **contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux**, tels que les résidus toxiques des industries chimiques et manufacturières. Le cadre de l'OCDE comprend aussi un **système de contrôle applicable aux déchets qui**

peuvent être recyclés ou valorisés et sont transportés d'un pays de l'OCDE à un autre, dont il facilite des mouvements sans danger pour l'environnement et contribue à accroître le recyclage. Afin d'assurer une gestion et une valorisation appropriées des déchets, l'OCDE travaille à l'élaboration de **lignes directrices internationales pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets valorisables** dans les installations qui les reçoivent. La Convention de Bâle et l'Union européenne ont également édicté des procédures de gestion des mouvements transfrontières de déchets, et **l'harmonisation des procédures et exigences des différents systèmes** est aujourd'hui presque achevée.

### Publications

- Creating Markets for Biodiversity Products and Services* (2001)
  - Extended Producer Responsibility: Guidance Manual for Governments* (2001)
  - Handbook of the Applied Valuation of Biological Diversity* (2001)
  - Promoting Sustainable Consumption Patterns: Results from the OECD Work Programme* (2002)
  - Prévention stratégique de la production de déchets. Manuel de référence de l'OCDE* (2001)
  - Valuing the Benefits of Biodiversity: Conference Proceedings* (2001)
  - Ancillary Benefits and Costs of Greenhouse Gas Mitigation* (2000)
  - Emission Baselines: Estimating the Unknown* (2000)
  - Marchés publics et environnement. Problèmes et solutions pratiques* (2000)
  - Manuel de protection de la biodiversité. Conception et mise en œuvre des mesures incitatives* (1999)
  - Changement climatique: Les politiques nationales et le Protocole de Kyoto* (1999)
  - Le prix de l'eau. Les tendances dans les pays de l'OCDE* (1999)
- Ces ouvrages peuvent être commandés à l'adresse suivante :

<http://www.oecd.org/publications/>

L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site

<http://www.oecd.org/env>

## Mondialisation et environnement

La libéralisation des régimes d'échanges et d'investissements, élément important de **la mondialisation**, devrait avoir des répercussions notables sur l'environnement, au plan national, régional et mondial. Par les changements

qu'elle induit dans les modes de consommation, de production et d'investissement, la mondialisation est de nature à promouvoir une utilisation plus efficiente des ressources; en revanche, elle peut contribuer aussi à accroître les pressions sur les ressources naturelles et à aggraver la pollution, surtout s'il n'existe pas d'institutions environnementales solides.

L'OCDE a examiné l'interaction entre les échanges et l'environnement pendant plus d'une décennie. Depuis l'accord conclu en 1995 à propos d'un ensemble de lignes directrices opérationnelles de l'OCDE sur les échanges et l'environnement, l'accent est mis sur des questions comme les répercussions de la libéralisation des échanges sur l'environnement, les aspects des **politiques de produits durables** qui touchent aux échanges et l'élaboration de **méthodes pour l'évaluation des effets des accords commerciaux sur l'environnement**. L'Organisation s'attache également à déterminer dans quelle mesure les politiques relatives aux échanges et à l'environnement des pays de l'OCDE ont été **transparentes** pour le grand public – une série d'études de cas est en cours sur ce sujet dans les pays Membres. Ces travaux sont examinés par un **Groupe de travail mixte de l'EPOC et du Comité des échanges** et viennent à l'appui des débats de **l'Organisation mondiale du commerce**.

Une autre caractéristique remarquable de la mondialisation a été la croissance phénoménale des flux de capitaux privés, et notamment de **l'investissement direct étranger (IDE)**, observée ces dernières années. En 1998, les flux d'IDE à destination des pays non membres de l'OCDE ont atteint environ 118 milliards de dollars, contre seulement 19.2 milliards de dollars en 1985. L'IDE est **le type de flux de capitaux le plus important du point de vue de l'environnement**; il influence directement la nature des effets – favorables ou défavorables – exercées par les investissements sur l'environnement. L'OCDE s'intéresse aussi aux répercussions des flux d'investissements de portefeuille et travaille à l'élaboration de méthodes communes pour permettre aux pays Membres d'intégrer les préoccupations environnementales dans les **activités des organismes de crédit à l'exportation**. Les **Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales** adoptés en 2000 comportent des recommandations visant à assurer que ces entreprises conduisent leurs activités dans un souci de viabilité écologique. Ces

questions sont également abordées dans le cadre de **la coopération** de l'OCDE avec les **pays non membres**.

### Publications

*Assessing the Environmental Effects of Trade Liberalisation Agreements: Methodologies* (2000)

*Foreign Direct Investment and the Environment* (1999)

*Les mesures commerciales dans les accords multilatéraux sur l'environnement* (1999)

Ces ouvrages peuvent être commandés à l'adresse suivante :

<http://www.oecd.org/publications/>

L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site

<http://www.oecd.org/env>

## Transparence des performances environnementales

L'OCDE est depuis longtemps la source qui fait autorité pour ce qui est des **données environnementales sur les pays Membres de l'Organisation**, qu'il s'agisse de la pollution, des ressources naturelles, de l'énergie, des transports, de l'industrie ou de l'agriculture. Ces données confèrent une assise factuelle et quantitative solide à beaucoup des autres activités du Programme sur l'environnement. Donner au public un **accès aisé aux informations sur l'environnement** constitue une importante priorité, et les travaux se poursuivent à l'appui des efforts menés par les pays Membres en ce sens, sous l'impulsion notamment de la Recommandation du Conseil de l'OCDE de 1998 sur l'information environnementale.

**Les progrès de la protection de l'environnement dans la zone de l'OCDE sont suivis** à l'aide d'**indicateurs d'environnement** mis au point dans le cadre du Programme. Le modèle « **pressions-état-réponses** » est largement utilisé et aide les décideurs et le public à percevoir les relations réciproques entre les indicateurs environnementaux, économiques et sociaux. L'OCDE publie régulièrement un **corps central** d'indicateurs qui portent sur divers aspects environnementaux et socio-économiques, comme les tendances sectorielles en matière de consommation d'énergie et de transports, les

activités agricoles, le changement climatique, la diversité biologique et les dépenses que les pays de l'OCDE consacrent à leurs objectifs d'environnement. De nouvelles études ont été lancées en vue de poursuivre la mise au point d'**indicateurs relatifs à la biodiversité, aux transports, au tourisme et à la consommation écologiquement viable**. Les indicateurs prennent aussi une importance grandissante dans les examens des performances environnementales et dans le programme plus général de l'OCDE sur le développement durable. Un ensemble d'**indicateurs phares de l'environnement** a été créé à partir du corps central.

Les examens des performances environnementales auxquels procède l'OCDE font le point des efforts de ses pays Membres pour atteindre leurs objectifs en matière d'environnement – qu'il s'agisse d'**objectifs nationaux ou d'engagements internationaux** – et **recommandent des changements de nature à améliorer les performances**. Ils évaluent les progrès accomplis dans la réduction de la pollution, dans l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, dans l'intégration des politiques environnementales, économiques et autres et dans le renforcement de la coopération internationale. En l'occurrence, chaque pays étudié est soumis à un processus « **d'examen par les pairs** ». Le rapport est rédigé par des experts des gouvernements de plusieurs pays Membres et du Secrétariat de l'OCDE, et il fait ensuite l'objet d'un examen approfondi au sein du Groupe de travail de l'EPOC sur les performances environnementales. Quatre à cinq pays de l'OCDE sont ainsi étudiés chaque année et le premier cycle des examens des performances est à présent terminé. Le deuxième cycle, qui a débuté en 2000 avec les examens de l'Allemagne, de l'Islande, du Portugal, de la Norvège, de la Slovaquie et du Japon, met davantage l'accent sur l'utilisation d'indicateurs pour mesurer les performances, sur l'intégration des politiques environnementales, économiques et sociales pour parvenir à un **développement durable**, ainsi que sur les progrès accomplis par rapport aux recommandations formulées dans l'examen précédent.

L'OCDE mène depuis un certain temps un programme actif de coopération avec les **pays non membres**, en particulier la Russie et la Chine, qui est axé sur la collecte de données environnementales et l'élaboration d'indicateurs. Dans le

cadre des **examens des performances environnementales** consacrés à certains pays non membres, la Russie, la Bulgarie et le Bélarus ont été jusqu'à présent examinés. En 2001-2002, une série de séminaires est prévue sur l'utilisation et le **développement des systèmes d'information sur l'environnement** en Chine.

### Publications

*Information environnementale dans les pays de l'OCDE : Progrès et enjeux* (2001)

*Examens des performances environnementales: Progrès dans les pays de l'OCDE* (2001)

*Indicateurs clés d'environnement* (2001)

*Données OCDE sur l'environnement. Compendium 2001* (2001)

*Towards Sustainable Development: Indicators to Measure Progress (Proceedings of the Rome Conference)* (2000)

*Données OCDE sur l'environnement. Compendium 1999* (1999)

Examens des performances environnementales:

Italie (2002) • Japon (2002) • République slovaque (2002) • Royaume-Uni (2002) • Allemagne (2001) • Islande (2001) • Norvège (2001) • Portugal (2001)

• Grèce (2000) • Hongrie (2000) • Irlande (2000) • Luxembourg (2000) • République tchèque (1999) • Danemark (1999) • Russie (1999) • Turquie (1999)

Ces ouvrages peuvent être commandés à l'adresse suivante :

<http://www.oecd.org/publications/>

L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site

<http://www.oecd.org/env.>

## Acceptation mutuelle des données sur les produits chimiques et biotechnologies

L'industrie chimique est l'une des premières au monde. Sa production annuelle atteint une valeur de quelque 1.7 billion de dollars (dont 75 pour cent dans la zone de l'OCDE) et elle donne du travail à 12 millions de personnes. Le Programme de l'OCDE sur les produits chimiques – qui fait aujourd'hui partie du **Programme sur l'hygiène et la sécurité de l'environnement (HSE)** – a été mis sur pied en 1971 afin d'accroître la capacité de l'OCDE de stimuler la coopération internationale et de contribuer ainsi à assurer la sécurité des produits de ce vaste secteur industriel. Les travaux sur les produits chimiques et

sur d'autres thèmes relevant de l'hygiène et de la sécurité de l'environnement ont pour objet d'aider les pays Membres par la mise au point **d'instruments de qualité pour la protection de la santé et de l'environnement, par la prévention des doubles emplois dans les efforts des pays et par la réduction au minimum des obstacles non tarifaires aux échanges.**

Tous les produits chimiques nouveaux doivent être soumis à des essais visant à déterminer leurs effets sur la santé humaine et sur l'environnement et leurs caractéristiques de dégradation. Les essais de sécurité d'un produit chimique industriel coûtent en moyenne quelque 150 000 dollars, les essais précliniques d'un produit pharmaceutique aux alentours de 2 millions de dollars et les essais de sécurité d'un pesticide 3 millions de dollars. Tester le même produit chimique dans différents pays serait extrêmement onéreux, entraînerait une utilisation excessive d'animaux de laboratoire et créerait aussi des obstacles non tarifaires aux échanges en imposant des coûts aux producteurs étrangers. L'OCDE a formulé un ensemble de **lignes directrices pour les essais** et défini des **Principes de bonnes pratiques de laboratoire** adoptés d'un commun accord, de façon à éviter que les essais de sécurité réalisés dans un pays Membre soient inutilement répétés ailleurs. Le Programme HSE permet aux pays Membres de se **répartir la charge de l'essai des substances chimiques existantes produites en grandes quantités** (c'est-à-dire plus de 1 000 tonnes dans un quelconque pays). Cette énorme tâche est partagée entre les pays participants, qui s'échangent les données obtenues et coopèrent ensuite à une évaluation des dangers. Dans la plupart des pays, **l'industrie** entreprend les essais requis à titre volontaire. Les **économies** que ces travaux de l'OCDE sur l'acceptation mutuelle des données ont rendues possibles sont estimées au bas mot à quelque **60 millions de dollars par an.**

Après que l'industrie a fourni aux pouvoirs publics les résultats des essais de sécurité d'un produit chimique, **les risques potentiels** de son utilisation doivent être évalués et, s'il y a lieu, maîtrisés. Le Programme HSE élabore et **harmonise des méthodes** pour ce faire, portant par exemple sur l'exposition de l'environnement à des produits chimiques, les effets de ceux-ci sur le milieu aquatique ou l'exposition des travailleurs qui appliquent les pesticides. L'OCDE aide aussi ses pays Membres à définir des **méthodes de gestion**

**des risques** comme l'analyse des facteurs socio-économiques et la communication en matière de risque. Elle a formulé des **critères harmonisés** pour classer les substances chimiques dangereuses, qui seront appliqués dans le monde entier par l'intermédiaire des Nations Unies. Les nouveaux critères simplifieront la communication en matière de risque destinée aux travailleurs et aux consommateurs. L'OCDE élabore aussi des critères harmonisés pour la classification des mélanges chimiques. Le Programme sur les pesticides aide les pays de l'OCDE à **se répartir le fardeau de l'homologation des pesticides**, grâce à une harmonisation tant de la manière dont l'industrie soumet les données aux autorités chargées de la réglementation que de la manière dont ces dernières établissent les rapports d'examen. Il les aide aussi à trouver les moyens de **réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides** et leur permet de se tenir informés des activités des autres pays. Dans la même optique, des travaux ont été lancés sur les **biocides**.

Dans le cadre du Programme HSE sont également élaborées des **méthodes harmonisées pour évaluer la sécurité des produits issus de la biotechnologie moderne**, comme les plantes cultivées et les micro-organismes génétiquement modifiés, ainsi que des nouveaux aliments destinés à la consommation humaine et animale. Le public manifeste un vif intérêt pour ces questions et les données de l'OCDE sont largement diffusées au moyen du système «**Bio-Track On-Line**» sur Internet (<http://www.oecd.org/ehs/service.htm/>). **Les informations** sur la libération d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'environnement et sur la commercialisation de produits issus de la biotechnologie sont ainsi **aisément accessibles aux gouvernements, à l'industrie et au public**. Par ailleurs, l'OCDE offre un cadre où des experts des gouvernements et de l'industrie, des représentants des travailleurs, des organisations internationales et des groupes de défense de l'environnement peuvent **échanger informations et expériences sur les accidents chimiques**. L'Organisation a formulé des principes directeurs pour la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accident chimique, principes qui sont à présent largement utilisés en dehors des pays de l'OCDE.

Le relevé par les pouvoirs publics des rejets potentiellement nocifs de polluants dans l'air, dans l'eau et dans le sol, ainsi que des transferts de

déchets en vue de leur traitement et de leur élimination, permet d'établir une **base de données** appelée inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP). Ces informations sont **accessibles au public**. Les pouvoirs publics et toute autre partie intéressée peuvent ainsi **suivre la production et la dispersion des polluants** dans le temps. Il s'agit là d'un important élément d'information pour la formulation des politiques nationales et internationales en matière d'environnement. L'OCDE donne aux pays des **conseils sur la manière de mettre en place un système d'IETMP**.

### Publications

*OECD Environmental Outlook for the Chemicals Industry* (2001)

*Harmonised Integrated Classification System for Human Health and Environmental Effects of Chemical Substances and Mixtures* (2001)

*Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques* (complétées régulièrement), ouvrage également disponible sur cédérom

Ces ouvrages peuvent être commandés à l'adresse suivante :

<http://www.oecd.org/publications/>

L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site

<http://www.oecd.org/env.>

## Coopération avec les pays non membres

En cette époque d'interdépendance planétaire, il est essentiel pour les pays de l'OCDE de **partager leurs analyses et leurs connaissances** et d'**engager un dialogue constructif avec les pays non membres**. La Direction de l'environnement met à disposition les compétences permettant d'atteindre les objectifs de cette coopération dans le cadre général fourni par le Centre de l'OCDE pour la coopération avec les non-membres (CCNM). La coopération avec les pays non membres passe par des programmes régionaux, des programmes par pays et des forums mondiaux.

La Direction de l'environnement de l'OCDE accueille le secrétariat du **Groupe d'étude pour la mise en œuvre du Programme d'action environnementale pour l'Europe centrale et orientale (PAE)**. Le Groupe d'étude offre un cadre

pour le dialogue et la coopération entre les pays en transition et les Membres de l'OCDE, ainsi que les organisations internationales actives dans la région et les partenaires des organisations professionnelles, syndicales et non gouvernementales. Ses activités relatives aux nouveaux États indépendants issus de l'ex-Union soviétique (NEI) s'inspirent du cadre convenu à la Conférence ministérielle qui s'est tenue à Almaty (Kazakhstan) en octobre 2000. Les priorités du Groupe d'étude sont actuellement les suivantes :

- **renforcer les politiques environnementales qui encouragent l'investissement** dans les NEI, y compris par la réforme des moyens d'action, et améliorer le respect et l'application des réglementations environnementales et l'évaluation des performances ;
- mettre en évidence les moyens d'**améliorer le financement de la protection de l'environnement**, notamment par l'élaboration de stratégies à cet effet et par l'intégration de ce type de financement dans les finances publiques générales ;
- **appuyer la réforme du secteur de l'eau dans les villes**, sur la base des Principes directeurs adoptés à la Conférence ministérielle d'Almaty ;
- **favoriser le soutien du public à l'assainissement de l'environnement** dans les NEI, notamment par l'amélioration de l'éducation et de la sensibilisation et par la coopération avec les ONG.

Dans le cadre de la réalisation du programme de travail du Groupe d'étude du PAE, l'OCDE collabore étroitement avec le Centre régional d'Europe centrale et orientale pour l'environnement, organisation environnementale sise en Hongrie, qui joue un rôle moteur dans la mise en œuvre du sous-programme destiné aux pays d'Europe centrale et orientale.

Des liens solides ont été noués avec deux pays importants sur la scène mondiale, la Fédération de Russie et la Chine. Les principaux thèmes de travail sont les systèmes d'information, les moyens d'action et le financement dans le domaine de l'environnement. À l'avenir, l'OCDE s'attachera avant tout à aider la Russie à mettre en œuvre les principales recommandations issues de **l'Examen des performances environnementales de la Fédération de Russie** de 1999, et ce dans le cadre du processus global de réforme économique et politique. La coopération avec la Chine sera axée sur l'élaboration

d'indicateurs d'environnement, ainsi que sur la formulation de stratégies de financement de la protection de l'environnement dans certains secteurs, dont celui de l'eau.

Les Forums mondiaux sont consacrés à des thèmes prioritaires de portée planétaire qui appellent une participation mondiale. Ils traitent de questions auxquelles on ne peut espérer trouver de solutions au niveau de pays ou de régions considérés isolément, comme le développement durable, les biotechnologies et l'investissement international. Le **Forum mondial sur le développement durable** a pour principal objectif d'organiser les discussions et réunions préparatoires au Sommet mondial sur le développement durable de 2002. Le **Forum mondial sur les biotechnologies** vise avant tout à établir un cadre pérenne pour la coopération entre pays Membres et non membres dans le domaine des procédures réglementaires d'évaluation de l'innocuité des organismes génétiquement modifiés (OGM). Enfin, le **Forum mondial sur l'investissement international** examinera les incidences de la mondialisation sur l'environnement, en particulier les défis et les opportunités de la libéralisation des échanges et de l'investissement, et s'attachera à faire participer des pays non membres à un dialogue suivi sur les politiques à suivre en la matière.

### Publications

*Strategic Financial Planning in the Environmental Sector: the Case of Water* (2001)  
*Water Management and Investment in the NIS: Proceedings of a Consultation between Economic/Finance and Environment Ministers 16-17 October 2000, Almaty, Kazakhstan*

*Examens de performances environnementales: Fédération de Russie* (1999)  
*Les économies en transition face à l'environnement. Progrès en Europe centrale et orientale et dans les nouveaux États indépendants* (1999)  
*Environmental Taxes: Recent Developments in China and OECD Countries* (1999)  
*Foreign Direct Investment and the Environment* (1999)

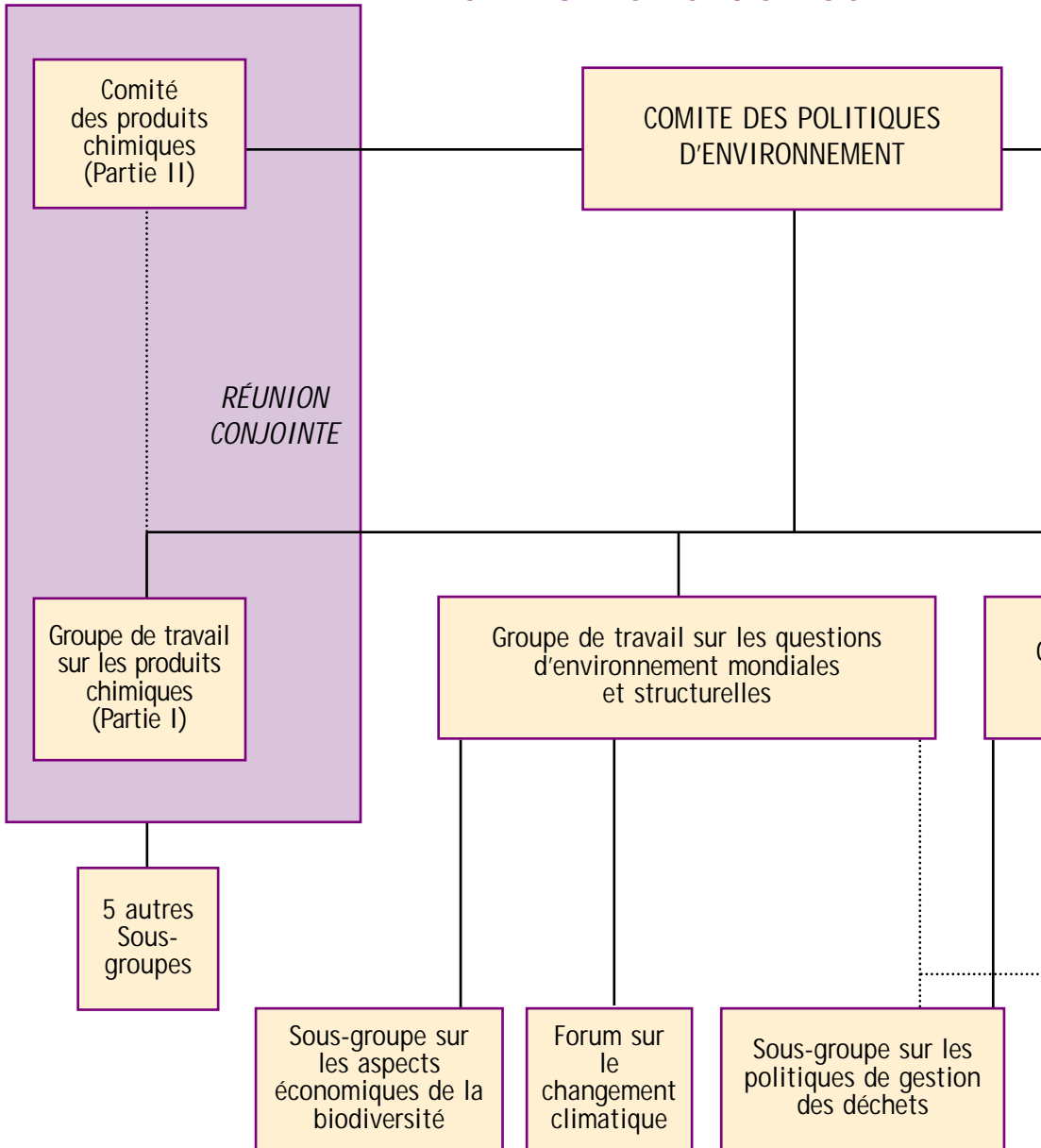
Ces ouvrages peuvent être commandés à l'adresse suivante :

<http://www.oecd.org/publications/>

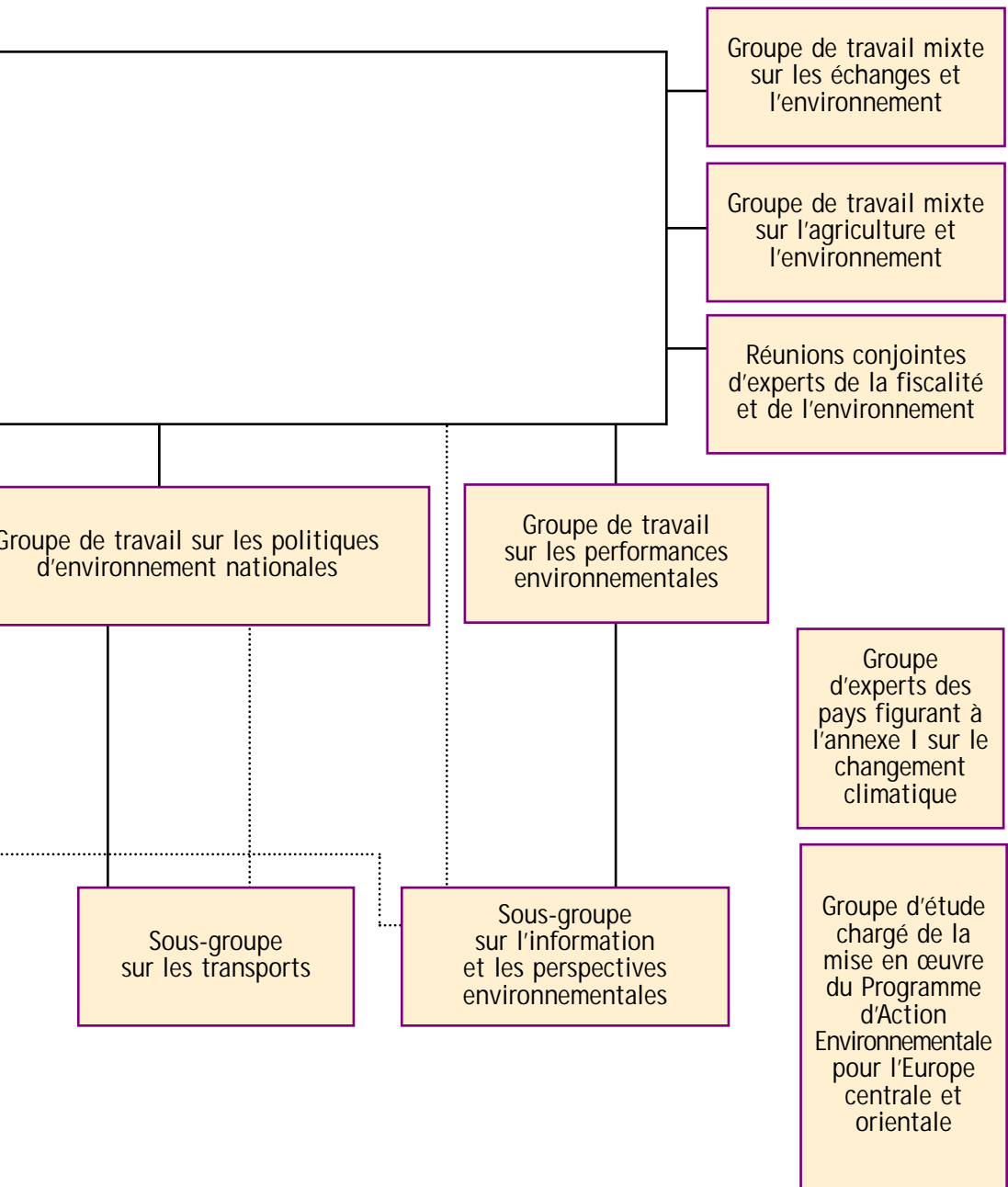
L'OCDE propose une sélection de rapports en téléchargement gratuit sur le site

<http://www.oecd.org/env>

# L'environnement à l'OCDE :



# structure des comités et groupes de travail



# COMMENT NOUS CONTACTER

---

Nous espérons que la lecture de cette brochure vous a été agréable, et vous aimeriez sans doute en savoir davantage au sujet des activités de l'OCDE sur l'environnement. Vous pouvez prendre contact avec nous de diverses manières pour obtenir des renseignements complémentaires.

## Visitez nos sites Web

Vous trouverez sur le site suivant des informations plus détaillées sur le Programme et les manifestations qui s'y rattachent, des documents à télécharger au format PDF et des liens utiles vers d'autres sites intéressants sur l'environnement et des questions connexes :

<http://www.oecd.org/env/>

Le principal site Web de l'OCDE se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.oecd.org/>

## Envoyez-nous un message électronique

Nous serions heureux de connaître vos réactions et suggestions. Vous pouvez nous envoyer un message électronique à l'adresse suivante :

[env.contact@oecd.org](mailto:env.contact@oecd.org)

## Écrivez-nous

Par courrier postal : Direction de l'environnement de l'OCDE  
2, rue André Pascal  
75775 Paris Cedex 16  
France

Par télécopie : +33 1 44 30 63 99

## Commandez nos publications

Par la librairie en ligne de l'OCDE :

<http://www.oecd.org/publications/> (paiement sécurisé par carte de crédit)

Par message électronique :

[sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)

